

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

6

FINANCES : VI. Compte Administratif 2025 Budget Chambre Funéraire **Mme ROUX-PANIS**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	279 777,59 €	279 777,59 €
	Réalisations	245 734,24 €	94 558,64 €
	Excédents de clôture	-	151 175,60 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	7 075,00 €	120 890,32 €
	Réalisations	- €	5 895,29 €
	Excédents de clôture		5 895,29 €
Solde de Fonctionnement Exercice Précédent			133 247,59 €
Solde d'investissement Exercice Précédent			113 815,32 €
Affectation (hors 1068)			
002 (fonctionnement)		-	17 928,01 €
001 (Investissement)			119 710,61 €

Le compte administratif de la Chambre Funéraire pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : **100 453,93 €**
- En dépenses : **245 734,24 €**

Il s'agit là de montants hors taxes, ce budget annexe revêtant un caractère industriel et commercial qui le soumet à la nomenclature budgétaire et comptable M4.

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice atteignent **94 558,64 €** et sont principalement constituées par les prestations de services.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de **245 734,24 €**, sont composées notamment des frais de personnel pour 145 406,91 €, des dépenses à caractère général pour 91 678,18 € qui correspondent principalement au remboursement des charges d'exploitation au centre hospitalier d'Avignon ainsi que les entretiens. Enfin 5 895,29 € pour la dotation aux amortissements.

La section de fonctionnement 2025 affiche ainsi un **déficit de gestion de 151 175,60 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2024 de 133 247,59 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2025, présente un **déficit de 17 928,01 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes atteignent 5 895,29 €. Elles sont constituées exclusivement par la dotation aux amortissements.

Aucune dépense d'investissement n'a eu lieu durant l'exercice 2025.

Pour cette section, **le solde de gestion 2025** affiche ainsi un **excédent de 5 895,29 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2024 (113 815,32 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2025, présente un **excédent de 119 710,61 €**.

C. Les résultats cumulés 2025

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 101 782,60 €** est constaté toutes sections confondues :

● Résultat d'investissement	+ 119 710,61 €
● Résultat de fonctionnement	- 17 928,01 €

Ce budget ne présente pas de restes à réaliser au 31/12/2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'un Budget Supplémentaire sur l'exercice 2026.

Rejeté

Pour : 7

Contre : 22

Abstention : 22

M. Le Maire, Olivier GALZI, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La Présidente de séance

Le Secrétaire de Séance

Mme Corinne CHATRIOT

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE

02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :